

République française

Département de la Haute-Garonne

COMMUNE DE SENGOUAGNET

Séance du 02 juin 2020

Membres en exercice : 11	Date de la convocation: 29/05/2020
Présents : 10	L'an deux mille vingt et le deux juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Sylvain JUNQUA
Votants: 10	Présents : Gérard BATTAGLIN, Jérôme DUMAS, Sylvain JUNQUA, Mathieu MAGNESSE, Marc PICABIA, Bertrand TOUZET, François VICENTE, Laurence MIGOT, Christelle MIENVILLE, Annabel GUIARD- COLOMBIE
Pour: 10	
Contre: 0	Représentés:
Abstentions: 0	Excusés:
	Absents: Robert RAVAUT
	Secrétaire de séance: Mathieu MAGNESSE

**Objet: Délégués au SICASMIR - DE\_2020\_017**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L 5211-6, L 5211-7 et L 5211-8

Vu les statuts du Syndicat Intercommunal d'action Social en Milieu Rural (SICASMIR) crée le 22 mai 1979, modifiés par arrêté de Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Gaudens en date du 24 février 2012,

Considérant en application de l'article L 5211-7 1° du CGCT que le SICASMIR est un Syndicat à Vocation Unique administré par une assemblée délibérante composée des délégués des communes adhérentes au Syndicat.

Considérant qu'en application de l'article L 2122-7 du CGCT que la désignation des délégués de la commune a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue, ou à la majorité relative si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue

Considérant que le choix du conseil municipal peut porter sur tout citoyen remplissant les conditions pour être conseiller municipal dans une quelconque commune,

Considérant en application de l'article L 5211-7 dernier alinéa du CGCT que les agents employés par un syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement

Monsieur le Maire, demande donc au conseil municipal de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants pour représenter la commune

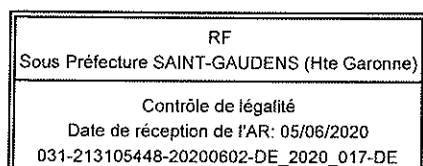
Après avoir procédé à l'élection au scrutin secret :

Délégués titulaires : Mme MIGOT Laurence et Monsieur DUMAS Jérôme

Délégués suppléants : Mme GUIARD Annabel et Monsieur VICENTE François

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme



Le Maire - Sylvain JUNQUA



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 05/06/2020  
et publié ou notifié  
le 05/06/2020

RF  
Sous Préfecture SAINT-GAUDENS (Hte Garonne)

---

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 05/06/2020  
031-213105448-20200602-DE\_2020\_017-DE